



# Rapport économique annuel 2019

Chiffres économiques de l'industrie alimentaire belge avant la crise du coronavirus

19 juin 2020

**Fevia**

# Chiffres-clés 2019



Chiffres  
d'affaires



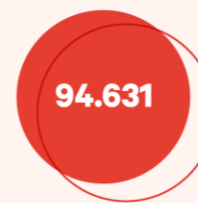
+5,9 %



Investissements



Emplois



+2,0 %



Employeurs

4.239

-1,1 %



Exportations



+2,5 %



Importations



Balance  
commerciale



+15,8 %



Finances  
publiques



+0,8 %

# Chiffre d'affaires

## Relativement forte augmentation



**€ 54,9**  
milliards



**+5,9 %**  
en 2019

### Points à retenir

L'industrie alimentaire est le plus grand secteur industriel de Belgique (19,5 % du chiffre d'affaires total)

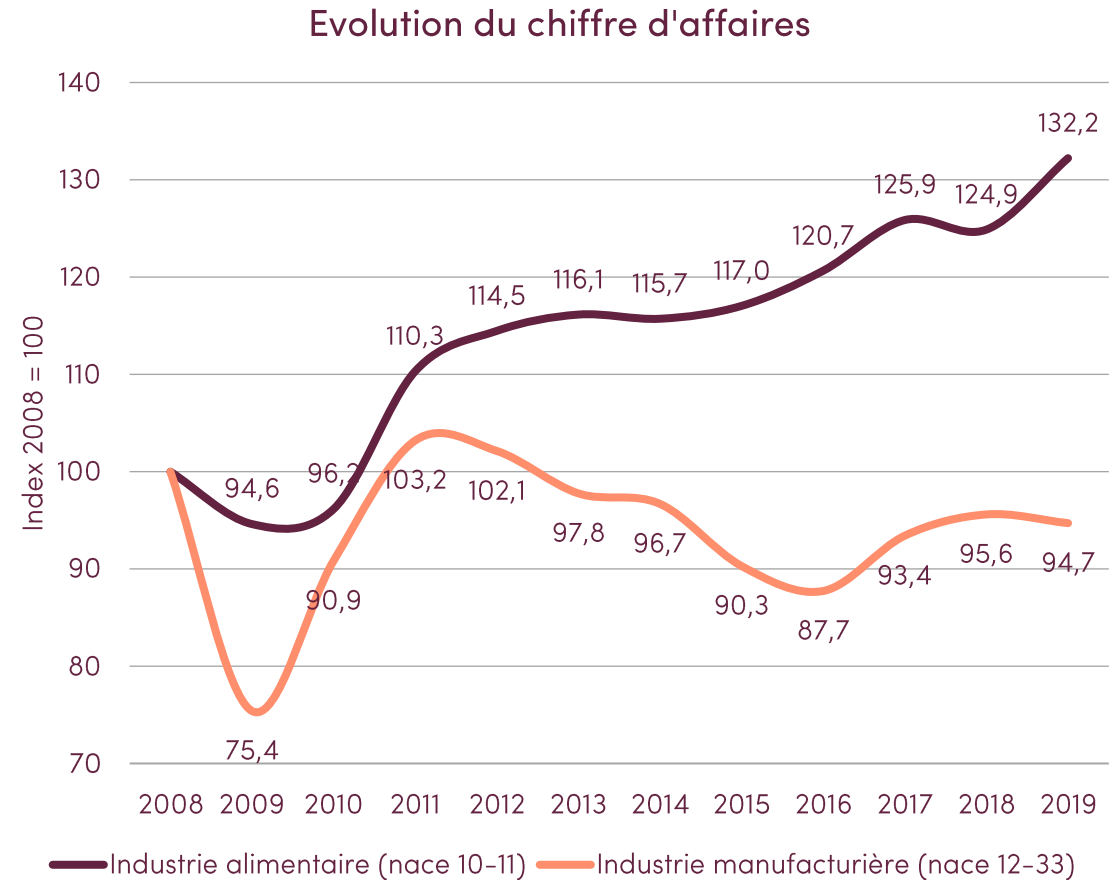
Le chiffre d'affaires sur le marché intérieur reprend des couleurs (+9,4 %)

Les achats transfrontaliers de produits alimentaires et de boissons augmentent de 3,5 %

# Rebond important du chiffre d'affaires

Après une légère baisse en 2018, le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire a fortement rebondi (+5,9 %) en 2019 pour atteindre 54,9 milliards d'euros. Cette augmentation est la plus forte enregistrée depuis 2011 et le rétablissement post-crise économique.

Le reste de l'industrie manufacturière voit à nouveau son chiffre d'affaires globalement baisser (-0,9 %) après deux années consécutives de croissance.



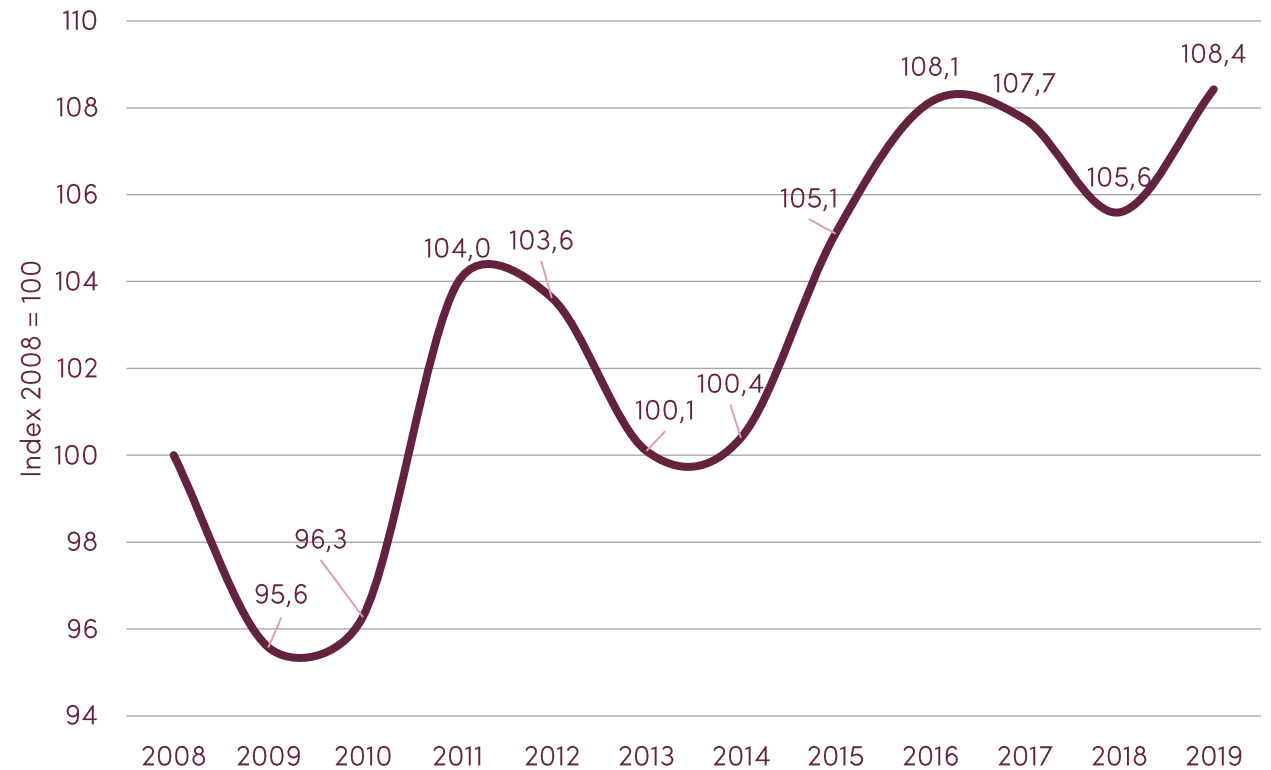
Source : Statbel

# Le chiffre d'affaires en volume augmente à nouveau

En 2017 et 2018, le chiffre d'affaires en volume avait connu une baisse de -0,4 % et -2,0 % respectivement. En 2019, il repart à la hausse (+2,7 %), soit une contribution d'un peu moins de la moitié à l'augmentation du chiffre d'affaires nominal.

Sur l'ensemble de la période 2008-2019, la croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires en volume est assez faible puisqu'elle reste en-dessous de 1% (+0,7 %).

Evolution du chiffre d'affaires en volume de l'industrie alimentaire



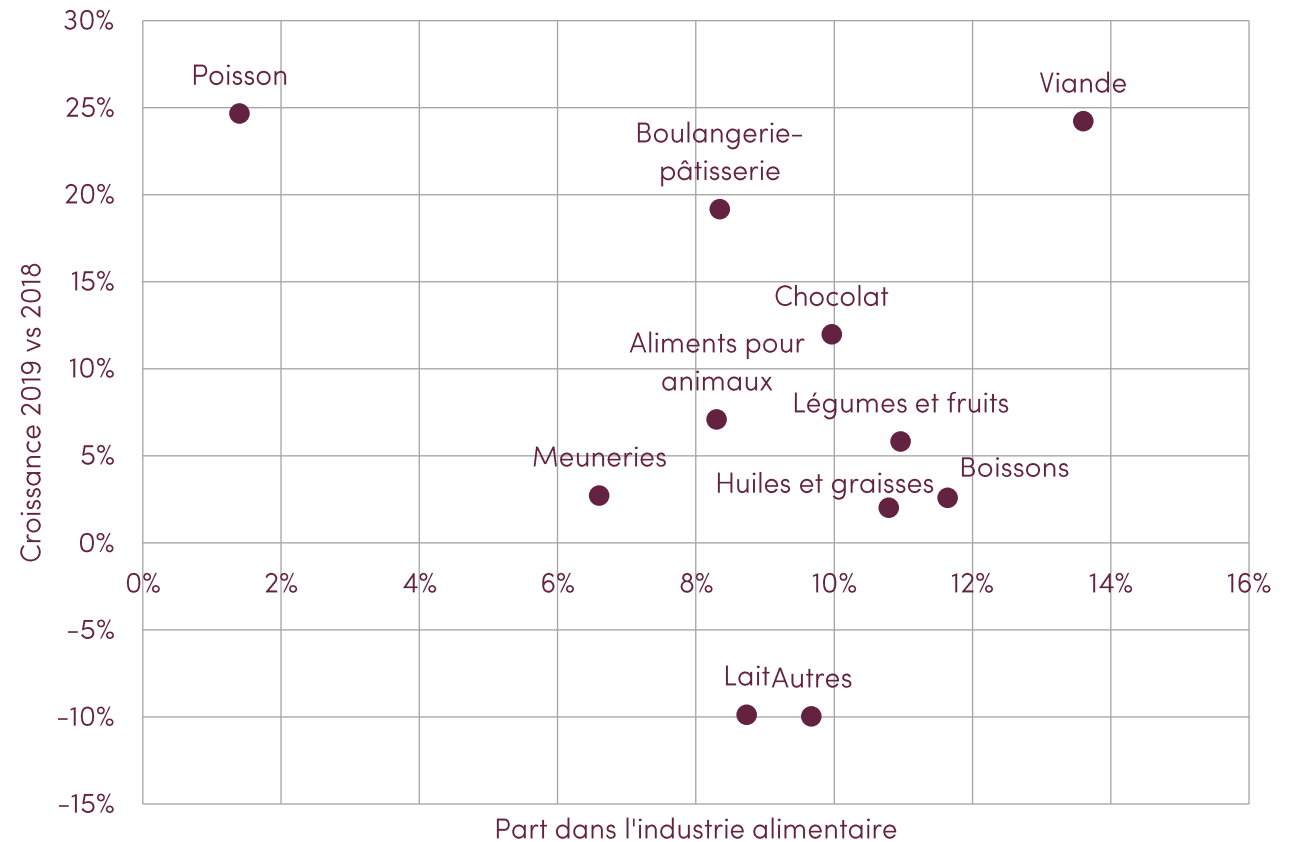
Source : Statbel, Eurostat, calculs propres

# Répartition homogène du chiffre d'affaires

Les différents secteurs de l'industrie alimentaire assurent une part plus ou moins égale dans le chiffre d'affaires. Aucun secteur ne se démarque vraiment. Seule la transformation de poisson occupe une part relativement moins importante.

Les secteurs ayant connu la plus forte évolution de leur chiffre d'affaires cette année (excl. poisson) sont l'industrie de la viande (+24 %), de la boulangerie-pâtisserie et des pâtes (+19 %) et celle du cacao, chocolat et sucreries (+12 %). A l'inverse, la fabrication de produits laitiers a acté une baisse de 10 % de son chiffre d'affaires.

### Chiffre d'affaires des secteurs: évolution et répartition

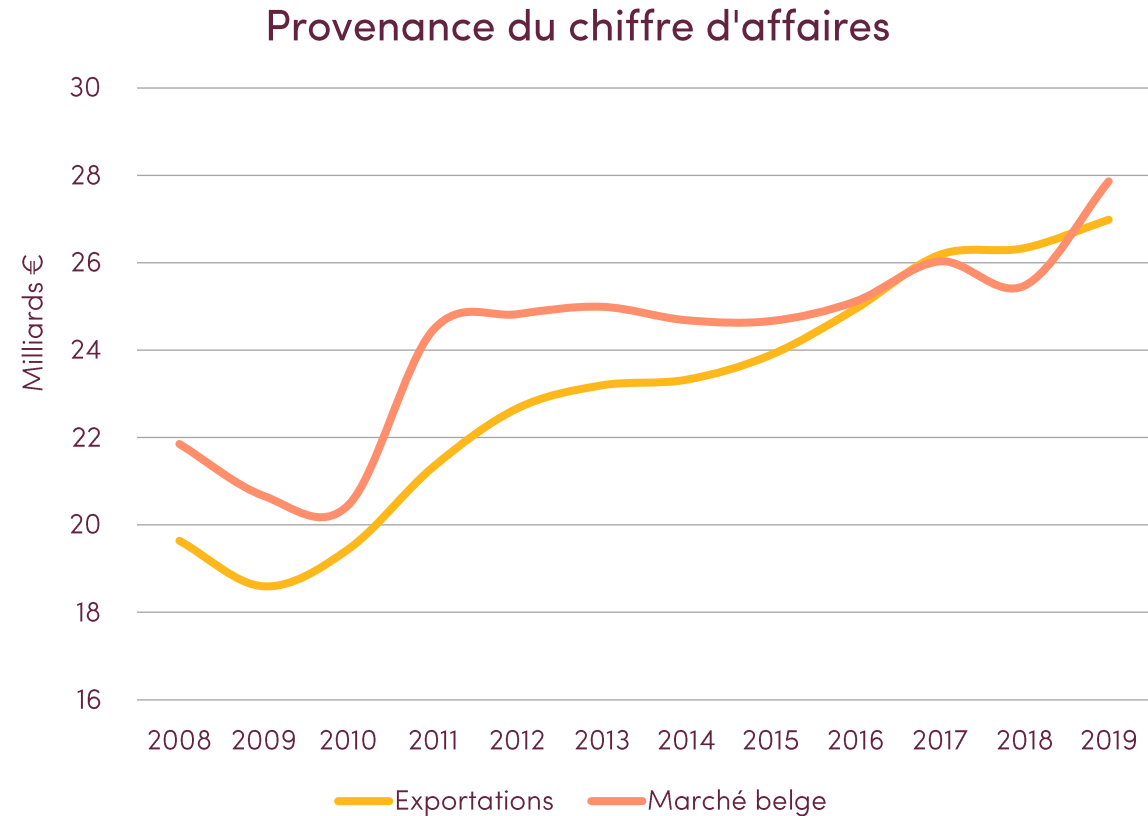


Source : Statbel

# Le marché belge reprend des couleurs

Après une stagnation qui aura duré 7 ans, le chiffre d'affaires dégagé sur le marché belge est reparti à la hausse (+9,4 % par rapport à 2018). Il représente ainsi la source principale de croissance du chiffre d'affaires, ce qui n'était plus arrivé depuis 2011. Egalement, la majorité des revenus de l'industrie alimentaire provient à nouveau du marché belge, alors que celui-ci avait été supplanté par les exportations en 2017 et 2018.

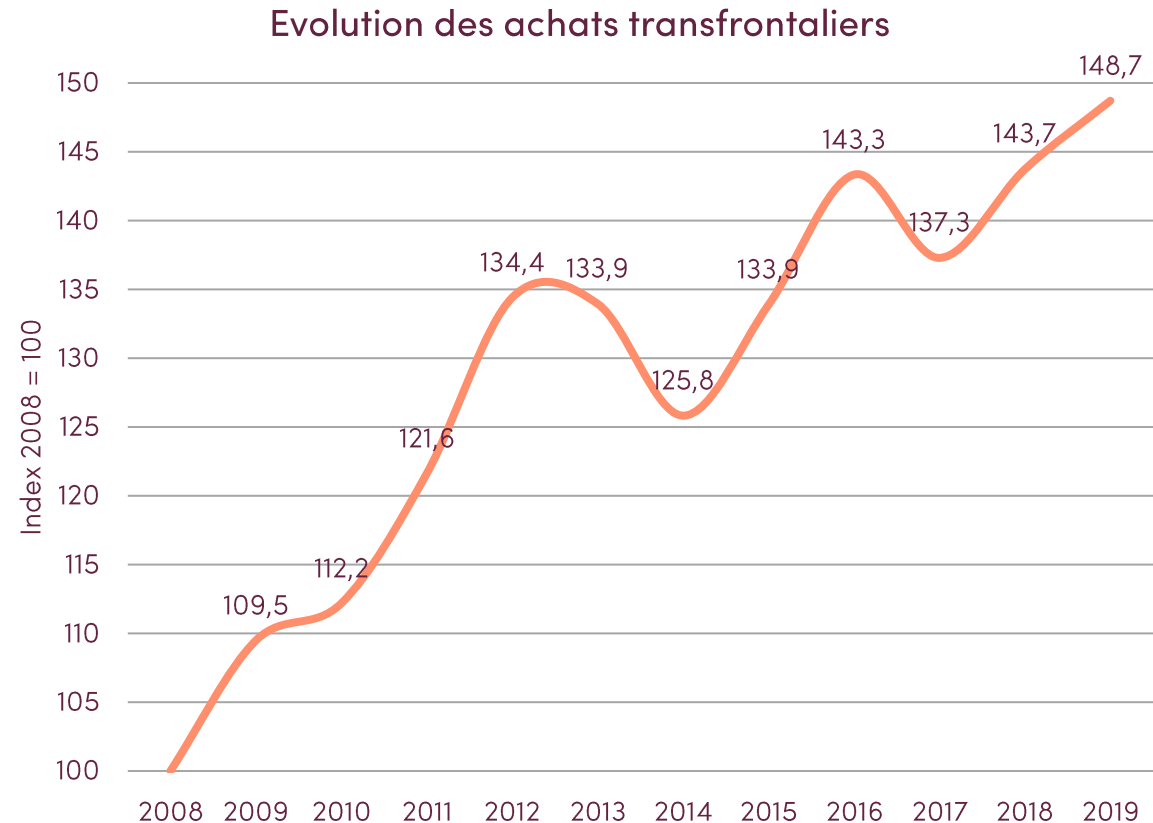
Le pouvoir d'achat des Belges a augmenté en 2019 grâce à une combinaison de croissance de l'emploi, d'augmentation du salaire réel et d'une faible inflation. A cela s'ajoute une réduction de la fiscalité (mesures du tax shift – volet « pouvoir d'achat »).



Source : Statbel, BNB, calculs propres

## Mais ceci va de paire avec une progression des achats transfrontaliers

Les achats transfrontaliers d'aliments et de boissons ont encore progressé de 3,5 % en 2019 (639 millions €). Cette hausse aurait pu être encore plus forte sans l'intervention de deux facteurs. Premièrement, les Pays-Bas ont relevé leur taux de TVA sur les produits alimentaires de 6 % à 9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cela explique sans doute en grande partie la forte diminution des achats effectués par les Belges aux Pays-Bas (-12 %). Deuxièmement, le hard discounter Jumbo s'est implanté dans notre pays, ce qui a mis la pression sur les prix pratiqués dans les autres chaînes de supermarchés. Le différentiel de prix entre notre pays et les pays voisins s'est donc rétréci. L'incitant financier à traverser la frontière pour réaliser ses achats a donc été moindre.



Source : GfK



# Investissements

## Nouveau record



**€ 1,79**  
milliard



**+8,8 %**  
en 2019

### Points à retenir

L'industrie alimentaire est de loin le plus grand investisseur industriel

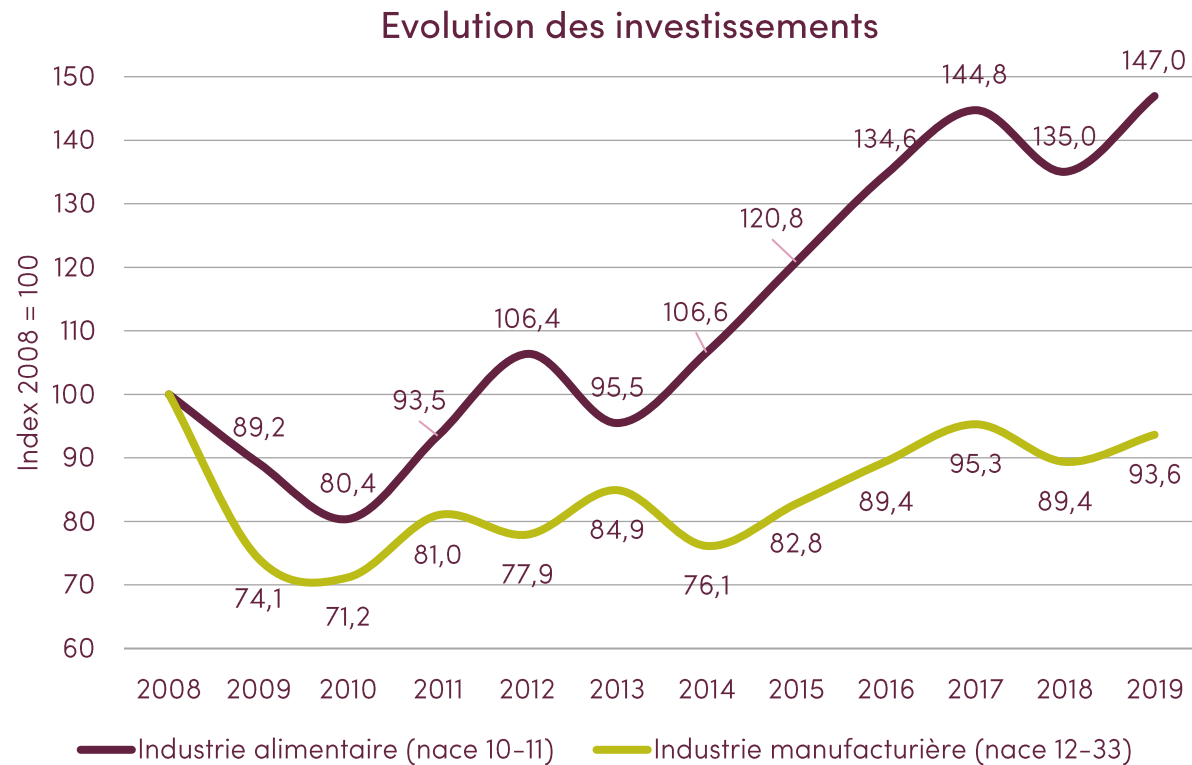
Dans l'industrie alimentaire, comme dans l'industrie manufacturière entière, les investissements augmentent

Les investissements dans la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires augmentent de 21 % en 2019

# Les investissements reprennent vigoureusement

En 2019, l'industrie alimentaire a investi un montant de 1,79 milliard d'euros, soit une augmentation de 8,8 % par rapport à 2018. En 10 ans, ils ont même quasi doublé ! Ainsi, l'industrie alimentaire est de loin le plus grand investisseur industriel avec 23,4 % des investissements dans l'industrie manufacturière.

En 2019, les 3 secteurs les plus importants en termes d'investissements étaient la fabrication de boissons (411 millions d'euros ; +15,2 %), la transformation et la conservation de fruits et de légumes (357 millions d'euros ; -8,1 %), et la fabrication d'autres aliments (317 millions d'euros ; +4,0 %), dont le chocolat. Ensemble, ils représentaient 60 % de la totalité des investissements dans l'industrie alimentaire en 2019.



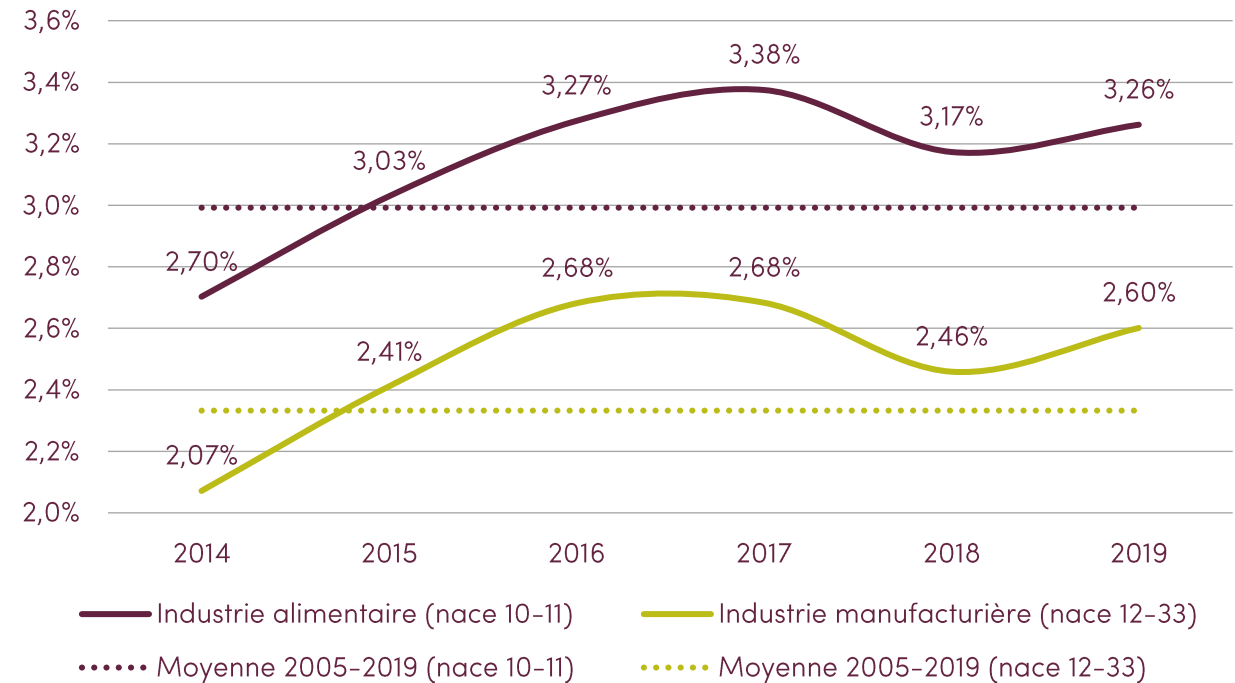
Source : Statbel

# Intensité d'investissement toujours élevée

En 2019, la hausse des investissements (+8,8 %) ayant été plus forte que celle du chiffre d'affaires (+5,9 %), l'intensité d'investissement (qui mesure le ratio entre les deux) a légèrement augmenté.

Ces dernières années, l'industrie alimentaire a investi une part de son chiffre d'affaires relativement plus élevée que l'industrie manufacturière. L'intensité d'investissement moyenne de ces 15 dernières années est même 0,7 point de pourcentage plus élevée que pour l'industrie manufacturière.

### Evolution de l'intensité d'investissement



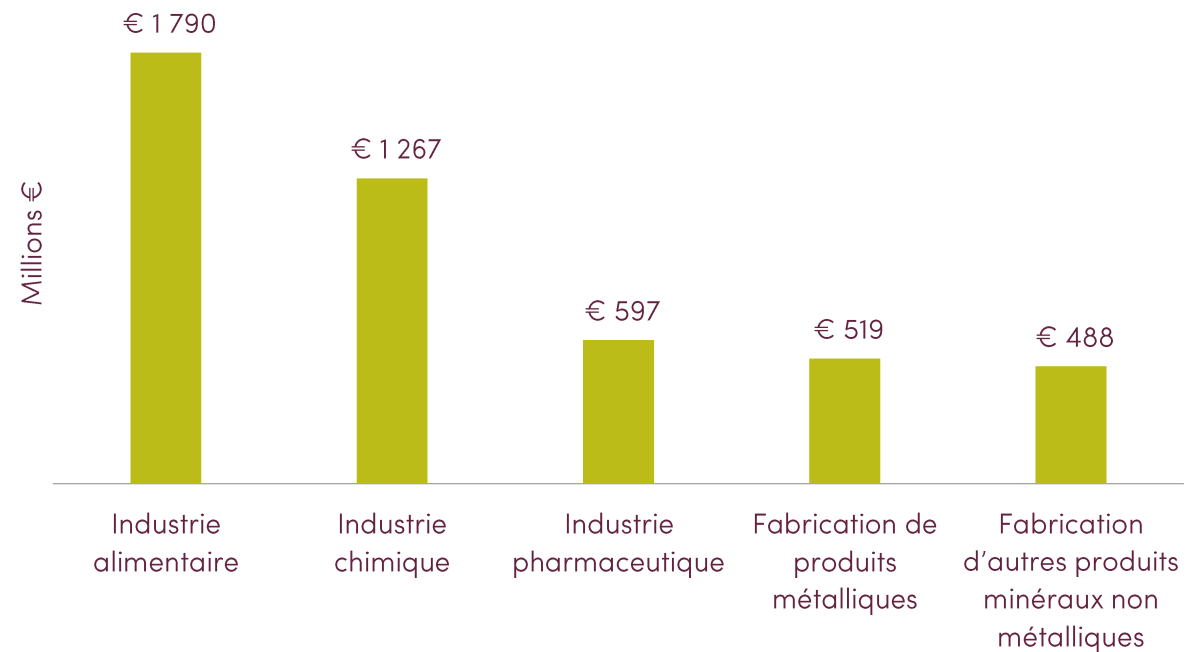
Source : Statbel, calculs propres

# L'industrie alimentaire est un grand investisseur

L'industrie alimentaire, en ce compris la fabrication de boissons, est le premier secteur de l'industrie manufacturière en ce qui concerne les investissements, devant la chimie et le pharmaceutique.

Au niveau de l'économie dans son ensemble (hors immobilier), le secteur arrive en septième position. Le trio de tête 2019 se compose des producteurs de gaz et d'électricité, du commerce de gros et du commerce de détail.

Top 5 des investissements dans l'industrie manufacturière (2019)



Source: Statbel

# Commerce extérieur

## Les exportations reprennent



**€ 27,0**  
milliards  
d'exportations



**+2,5 %**  
en 2019  
(+0,6% en 2018)

### Points à retenir

Excédent commercial de 5,0 milliards d'euros (+16 % par rapport à 2018)

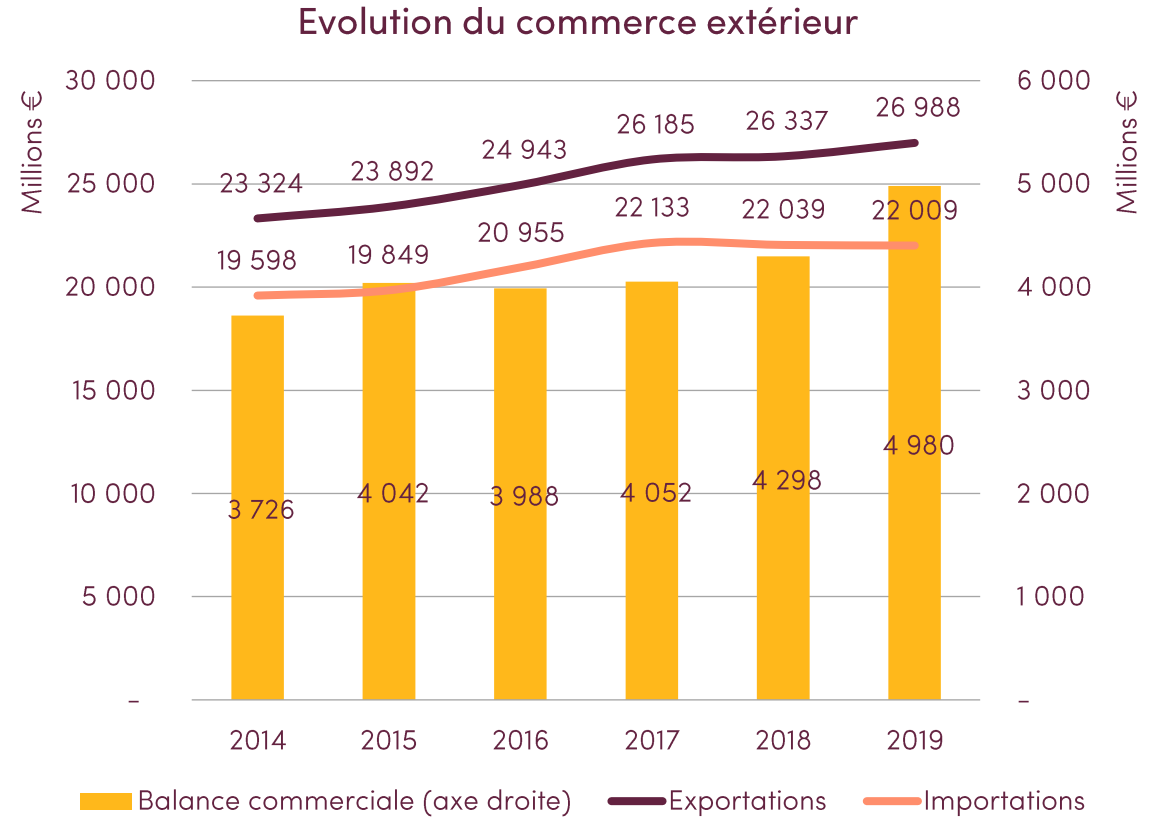
54 % des exportations partent vers nos pays voisins (NL/FR/DE), mais la croissance y est limitée ou même négative

Les exportations lointaines affichent une croissance plus forte et représentent 1/6ème des exportations (17 %)

# Le commerce extérieur se redresse

En 2019, les exportations de produits alimentaires et de boissons s'élevaient à 27,0 milliards d'euros. Les importations de ces mêmes produits représentaient une valeur de 22,0 milliards d'euros. La balance commerciale présente dès lors un excédent d'environ 5,0 milliards d'euros.

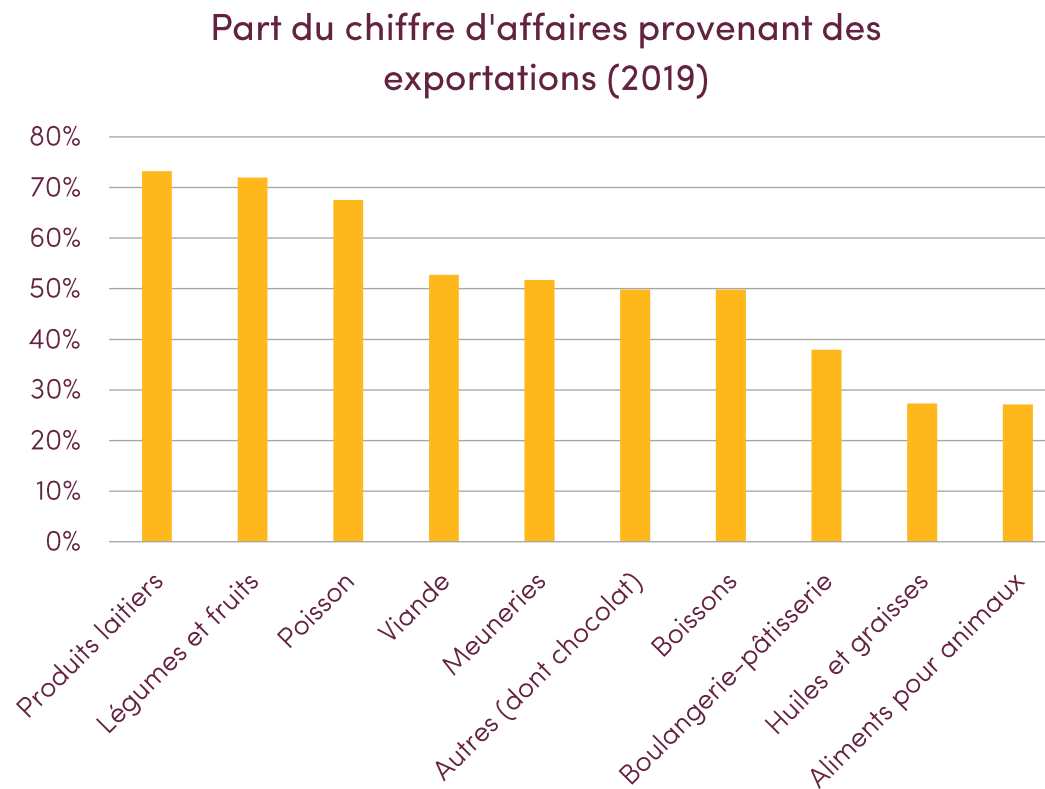
Les recettes des exportations de produits alimentaires et de boissons ont connu une progression de 2,5 % par rapport à 2018. Par rapport à 2014, il s'agit d'une augmentation de 15,7 % tandis que la valeur des importations de produits alimentaires et de boissons a augmenté de 12,3 % au cours de la même période. La balance commerciale (positive) a ainsi augmenté de 33,7 % entre 2014 et 2019.



Source : BNB

# Industrie alimentaire ouverte sur le monde

Le degré d'ouverture de l'industrie alimentaire vers le monde est très élevé, et ce pour l'ensemble des secteurs la composant. En effet, la part du chiffre d'affaires fournie par les exportations s'étale de 27 % à plus de 70 % pour les secteurs des produits laitiers et de la transformation et conservation de fruits et de légumes.

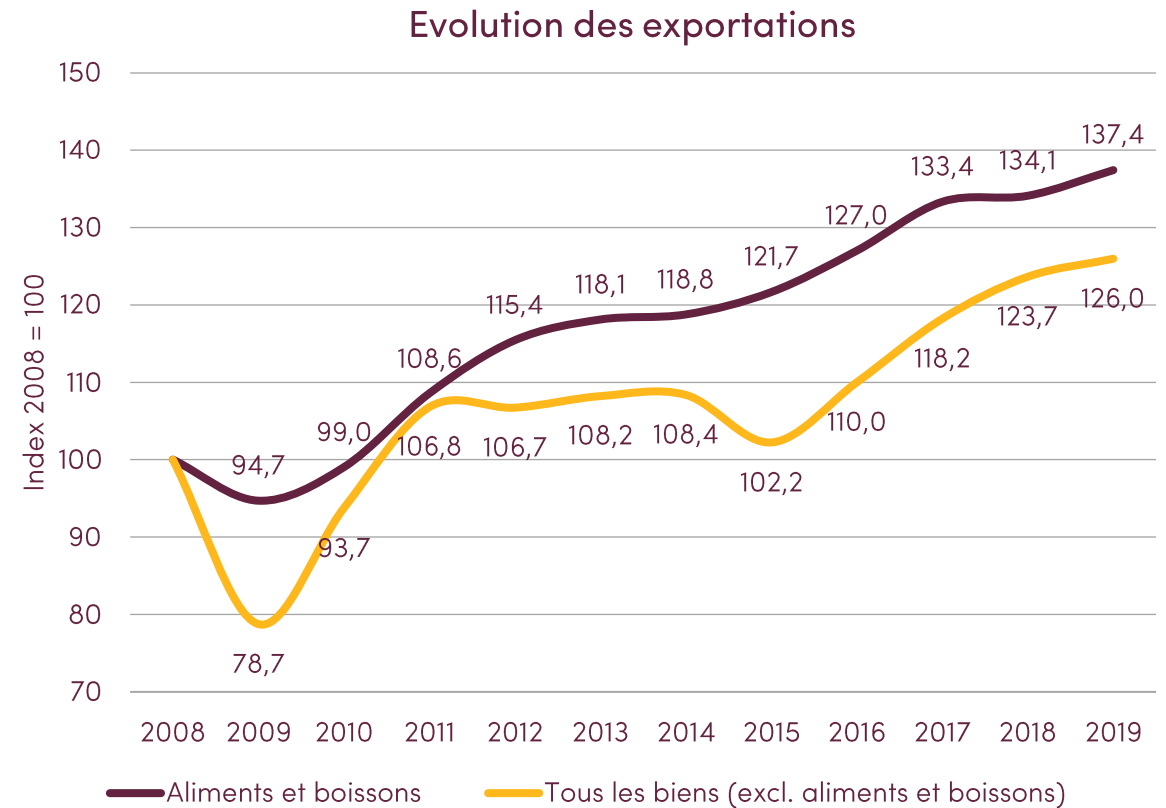


Source : Statbel, FOD Economie

# Moteur important des exportations belges

Les exportations de produits alimentaires constituent un dixième des exportations totales de la Belgique. Alors que depuis 2015, les exportations d'aliments et de boissons progressaient moins fort que les autres biens, la tendance s'est inversée en 2019 (+2,5 % pour les produits alimentaires contre +1,9 % pour les autres biens)

Sans la balance commerciale largement positive de l'industrie alimentaire, le déficit commercial (des biens) de la Belgique serait doublé en 2019.



Source : BNB



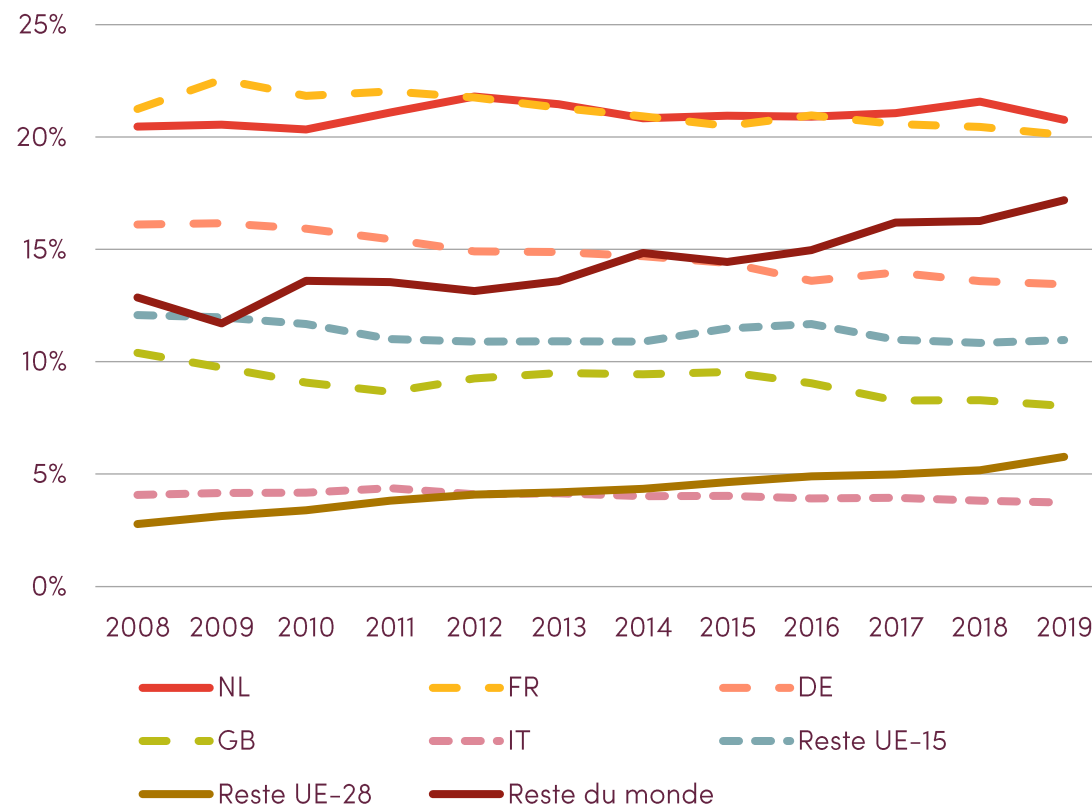
# Glissement géographique

Les exportations de l'industrie alimentaire belge restent principalement concentrées sur l'Union européenne, et plus encore sur nos voisins directs (NL, FR, DE) qui absorbent 54,3 % de l'ensemble de nos exportations. En 2019, les exportations en valeur vers l'Allemagne et la France ont augmenté de 1,5 % et 0,7 % respectivement, tandis que vers les Pays-Bas, elles ont diminué de -1,4 %. Les exportations vers l'Italie ont très légèrement augmenté de 0,3 % ; vers le Royaume-Uni, elles ont diminué de -0,7 %.

Par rapport à 2014, la part de ce top 5 des pays de l'UE a baissé de 3,8 points de pourcentage (pp) suite à la hausse des exportations vers le reste des pays de l'UE-28 (+1,5 pp) et vers le reste du monde (+2,3pp).

Six catégories de produits sur quinze ont vu leurs exportations diminuer: les céréales (-12,0 %), les graisses et huiles (-4,4 %), le sucre et sucreries (-4,0 %), le lait (-1,7 %), la viande (-1,3 %) et le poisson (-0,9 %).

## Evolution de la répartition géographique

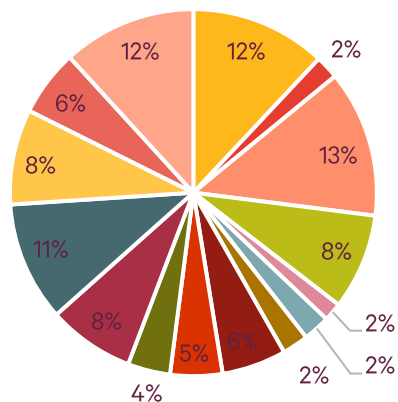


Source : BNB

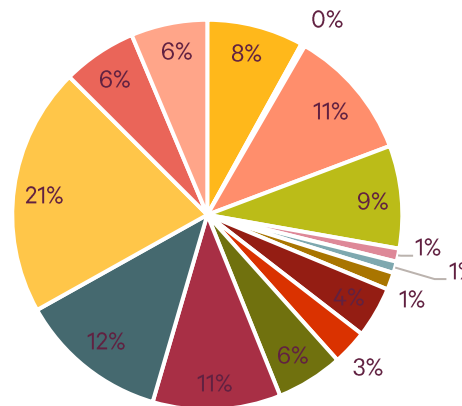
# Répartition des exportations par groupes de produits et par (groupes de) pays

- Viande
- Poissons
- Produits laitiers
- Légumes
- Café, thé et épices
- Céréales
- Farine et malt
- Graisses et huiles
- Préparations de viande et de poisson
- Sucre et confiserie
- Cacao et préparations à base de cacao
- Préparations de céréales
- Préparations de légumes et de fruits
- Produits divers
- Boissons

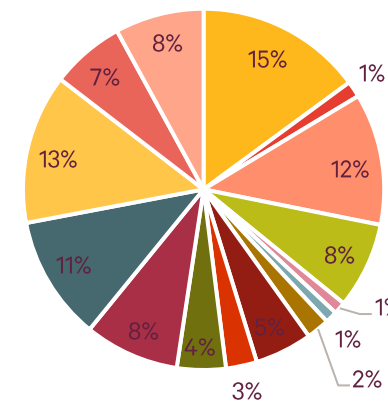
Pays voisins (DE, FR, NL)



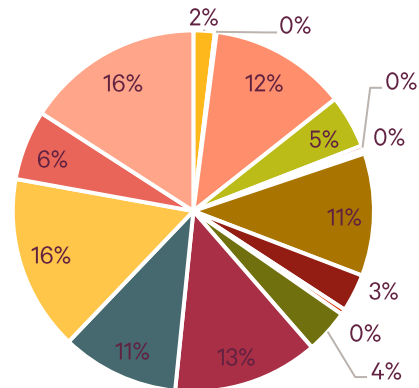
Royaume-Uni



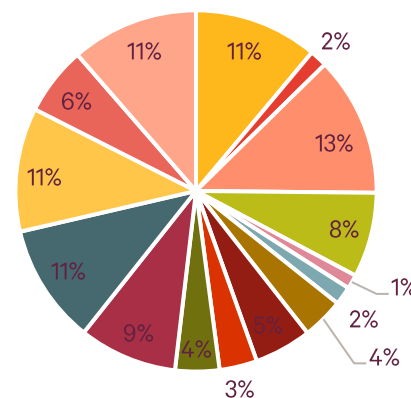
Reste UE



Reste du monde



Total



Source : BNB

# Exportations lointaines

## A nouveau moteur de croissance



**€ 4,6**

milliards



**+8,3 %**

en 2019  
(+1,1 % en 2018)

### Points à retenir

Les exportations vers les États-Unis augmentent de 12,4 %

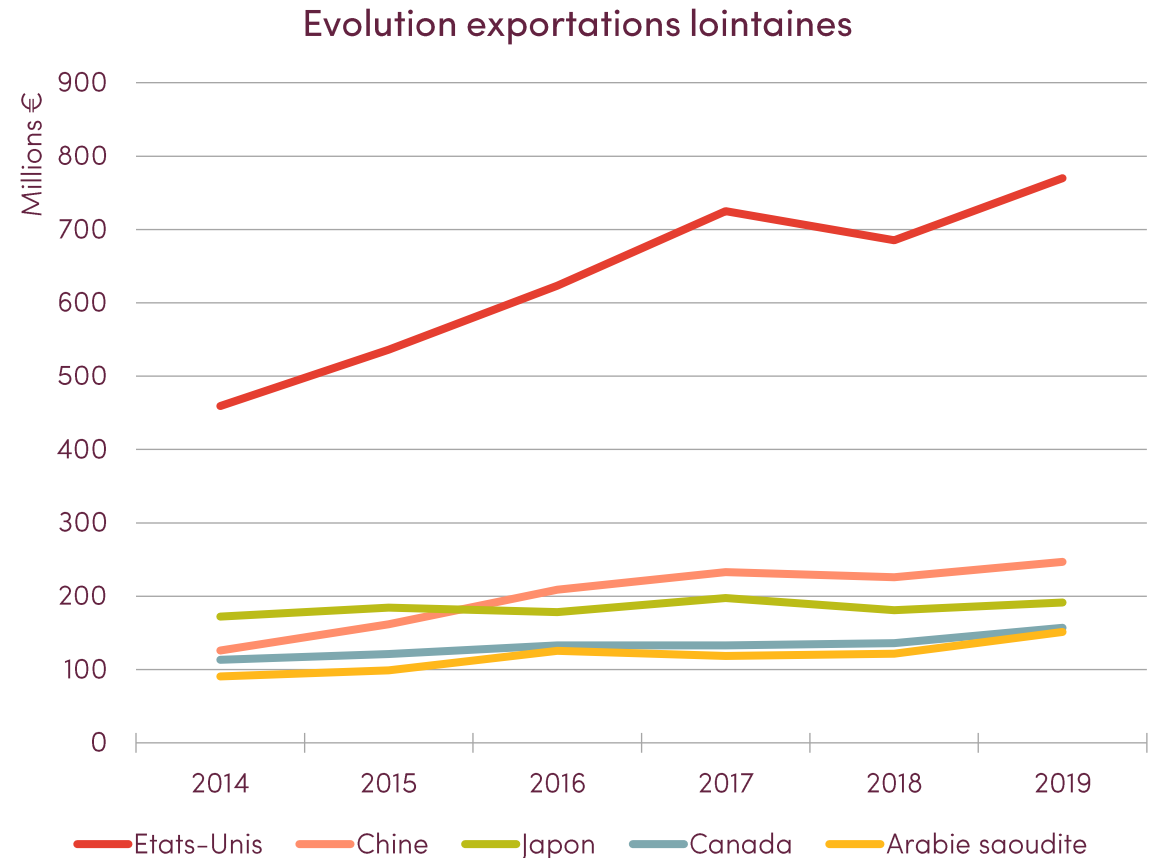
38 % des exportations lointaines vont vers l'Asie; les exportations vers la Chine ont doublé en 5 ans

Les boissons, les produits surgelés de pommes de terre, le chocolat, les produits laitiers sont les principaux produits d'exportation en dehors de l'UE

# Top 5 des exportations lointaines

Les États-Unis reprennent leur ascension quasi constante en 2019 (+68 % par rapport à 2014 et +12 % par rapport à 2018). Les exportations vers la Chine affichent également une belle progression en 2019 avec une croissance de +9 % par rapport à 2018, et un doublement par rapport à 2014. En troisième position, les exportations vers le Japon ne retrouvent pas encore leur niveau d'il y a deux ans. Les exportations vers le Canada ont quant à elles fortement augmenté (15 %). L'Arabie saoudite fait son entrée dans le top 5 suite à une augmentation des exportations de 25 %.

Environ 38 % des exportations hors Union européenne sont destinées à l'Asie (+3 pp par rapport à 2014). L'Amérique du Nord arrive en deuxième position avec 20 % (+3 pp), suivie par l'Afrique avec 16 % (-6 pp).



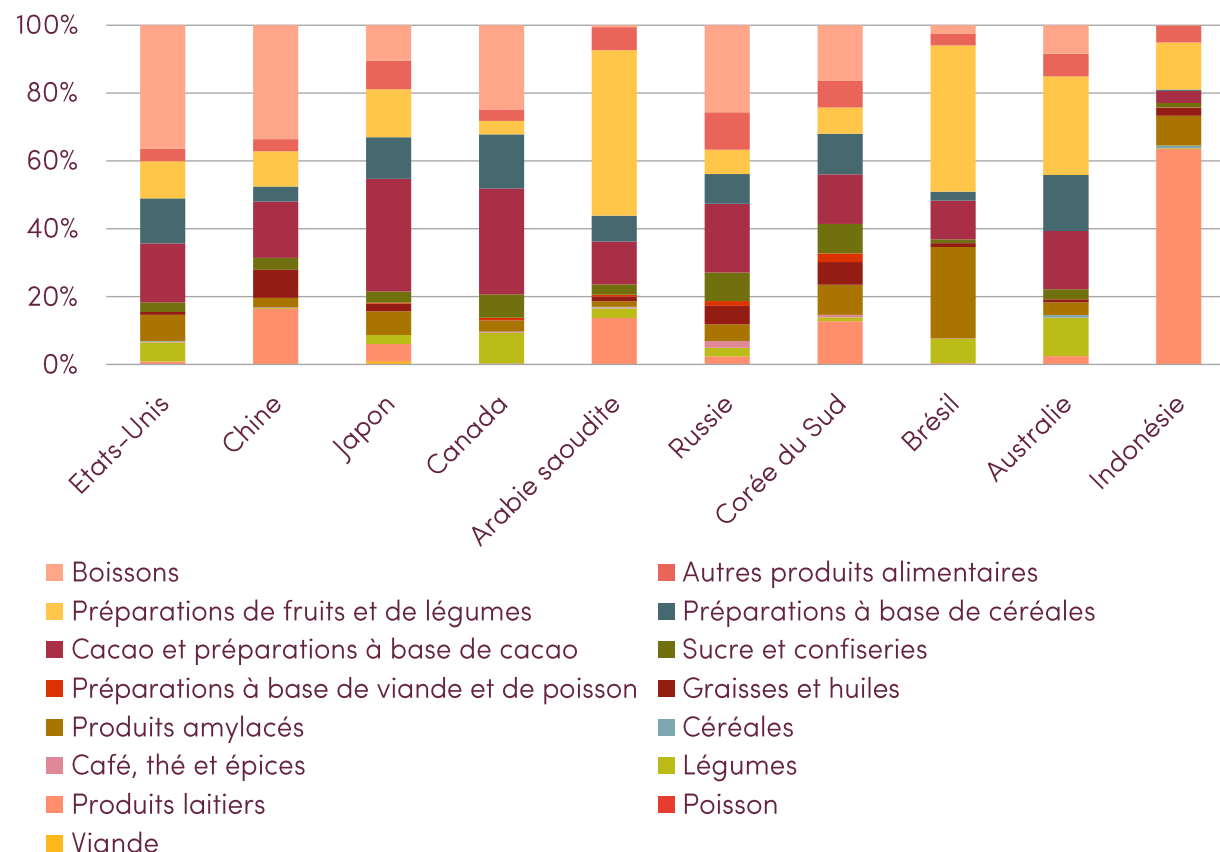
Source : BNB

# Exportations lointaines par produit

Les produits d'exportation belges les plus appréciés dans les pays lointains sont dans l'ordre: la bière, les légumes surgelés, le chocolat, les produits laitiers et les biscuits.

Nos grands marchés d'exportation lointains que sont les États-Unis, la Chine, le Japon et le Canada s'intéressent essentiellement aux produits de chocolat et aux boissons (bières). Un grand nombre de préparations à base de céréales (surtout des biscuits) sont également exportées vers le Canada. En ce qui concerne l'Arabie saoudite, ce sont principalement les préparations de légumes (surtout les préparations surgelées de pommes de terre) qui se démarquent. Les produits laitiers y sont également bien présents, ainsi qu'en Chine.

Répartition des exportations lointaines par groupes de produits (2019)



Source : BNB

# Emploi

## Toujours LE créateur d'emplois industriels



**95.000**

emplois directs

**111.000**

emplois indirects  
fournisseurs



**+2,2 %**

ETP

### Points à retenir

L'industrie alimentaire et ses fournisseurs comptent plus de 200.000 emplois (+commerce de détail alimentaire et restauration/café : 230.000 emplois)

L'industrie alimentaire est le premier employeur industriel en Belgique

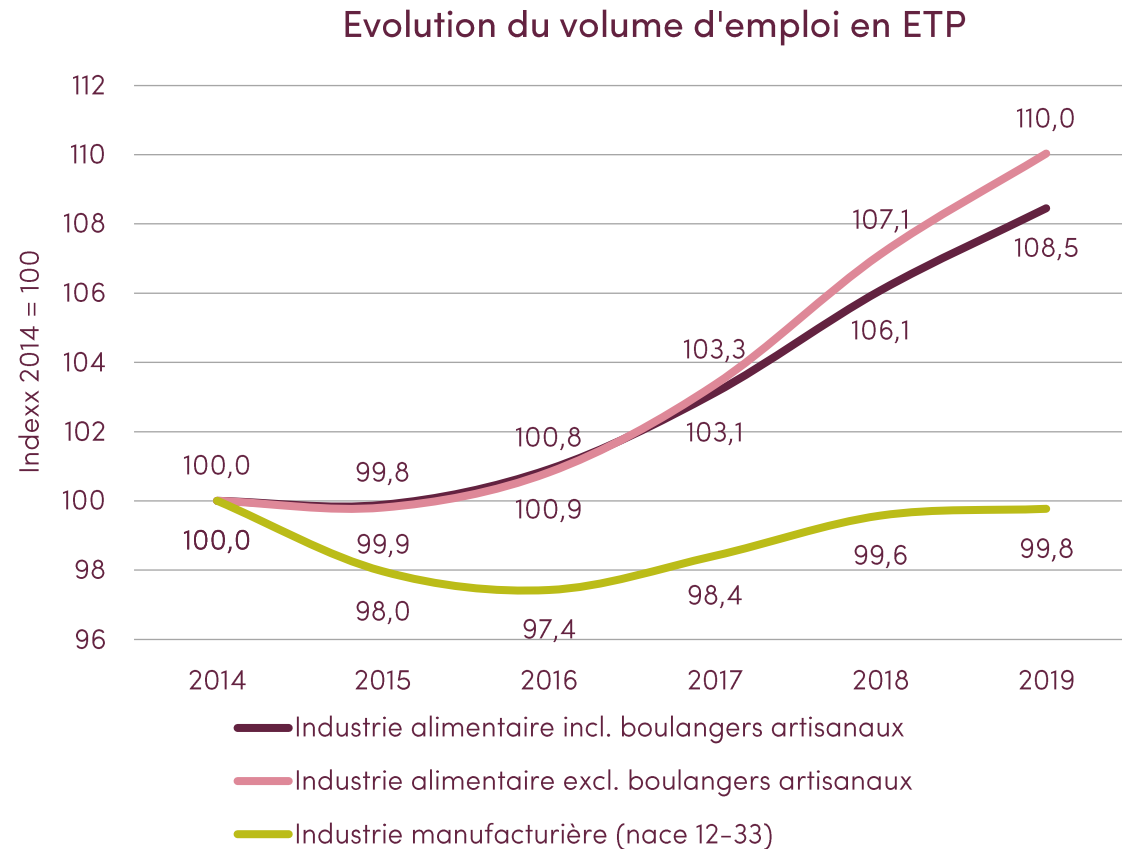
L'industrie alimentaire garantit un cinquième des emplois dans l'industrie manufacturière

# L'emploi progresse encore

En 2019, l'industrie alimentaire était de loin le plus grand employeur industriel de Belgique. Il y avait 94 631 emplois dans le secteur, soit 79 408 équivalents temps plein (ETP). Par rapport à 2018, le nombre d'emplois a progressé de 2,0 %, tandis que les ETP ont augmenté de 2,2 %.

Le reste de l'industrie manufacturière a plutôt connu une stabilisation de l'emploi en volume (+667 ETP, soit 0,2 % de plus qu'en 2018), et même une diminution en nombre d'emplois (-1 956 postes de travail, soit 0,5 % de moins).

En raison de la croissance plus forte dans l'industrie alimentaire, la part de celle-ci dans l'emploi industriel augmente encore en conséquence. De 18,6 % en 2014, elle est passée à 19,9 % en 2019. Exprimé en ETP, cela correspond à une évolution de 17,7 % en 2014 à 19,0 % en 2019.

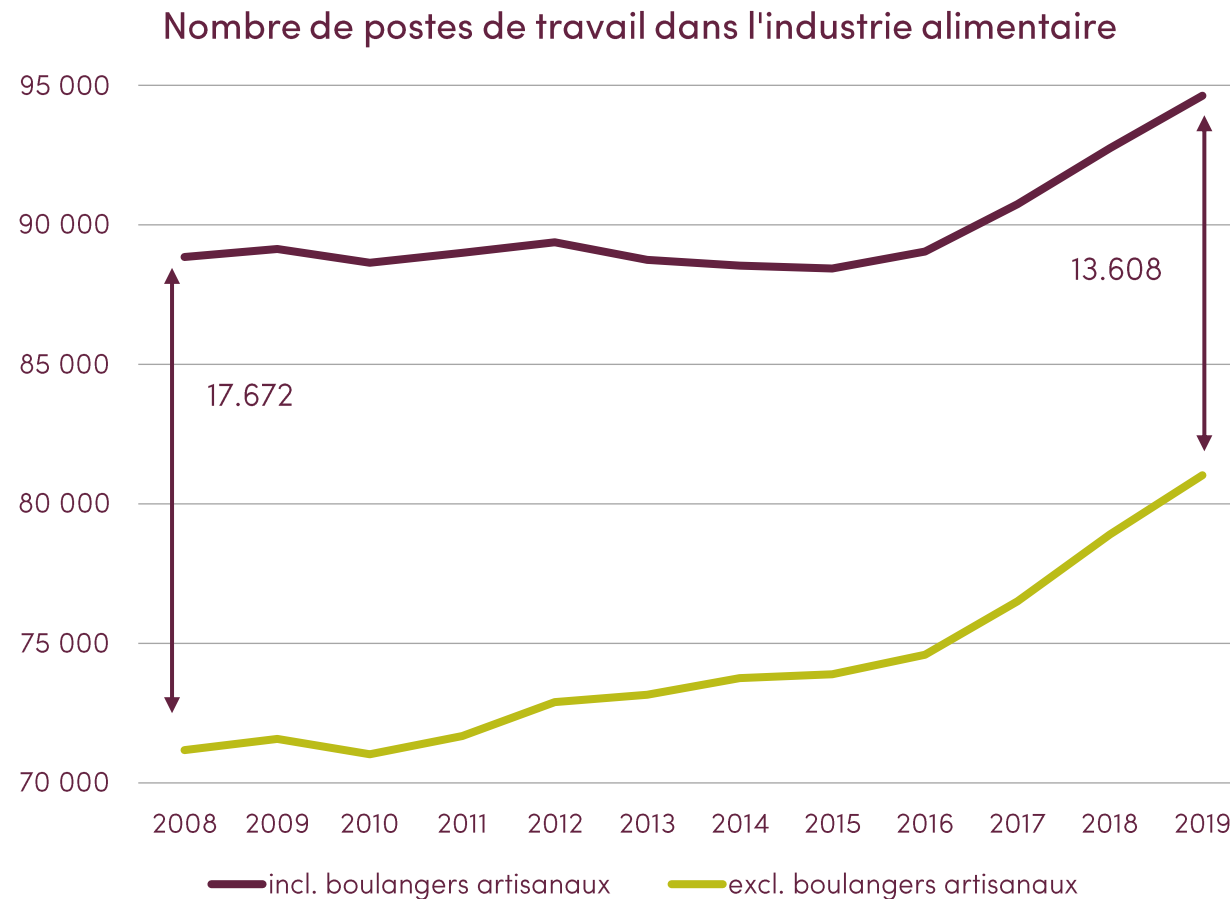


Source : ONSS centralisées

## Accélération de la croissance de l'emploi

Au sein de l'industrie alimentaire, il est intéressant de distinguer les boulangeries artisanales dans la mesure où celles-ci connaissent une évolution de l'emploi diamétralement opposée à celle du reste de l'industrie alimentaire. En effet, entre 2008 et 2019, leur nombre a diminué de 4.000 unités, soit 23 %.

A contrario, le reste de l'industrie alimentaire connaissait une croissance ininterrompue de l'emploi dans la période post-crise économique. Deux périodes peuvent être identifiées. Premièrement, la période 2008-2016 lors de laquelle la croissance a été relativement modérée avec un taux annuel moyen de 0,6 %. Deuxièmement, la période 2016-2019 au cours de laquelle la croissance de l'emploi a été soutenue (+2,8 % en moyenne annuelle). Les mesures de modération salariale prises par le Gouvernement lors des dernières années (saut d'index, tax shift, réforme de la loi de '96 sur la norme salariale) ont très certainement joué un rôle non négligeable dans cette accélération de la création d'emplois.



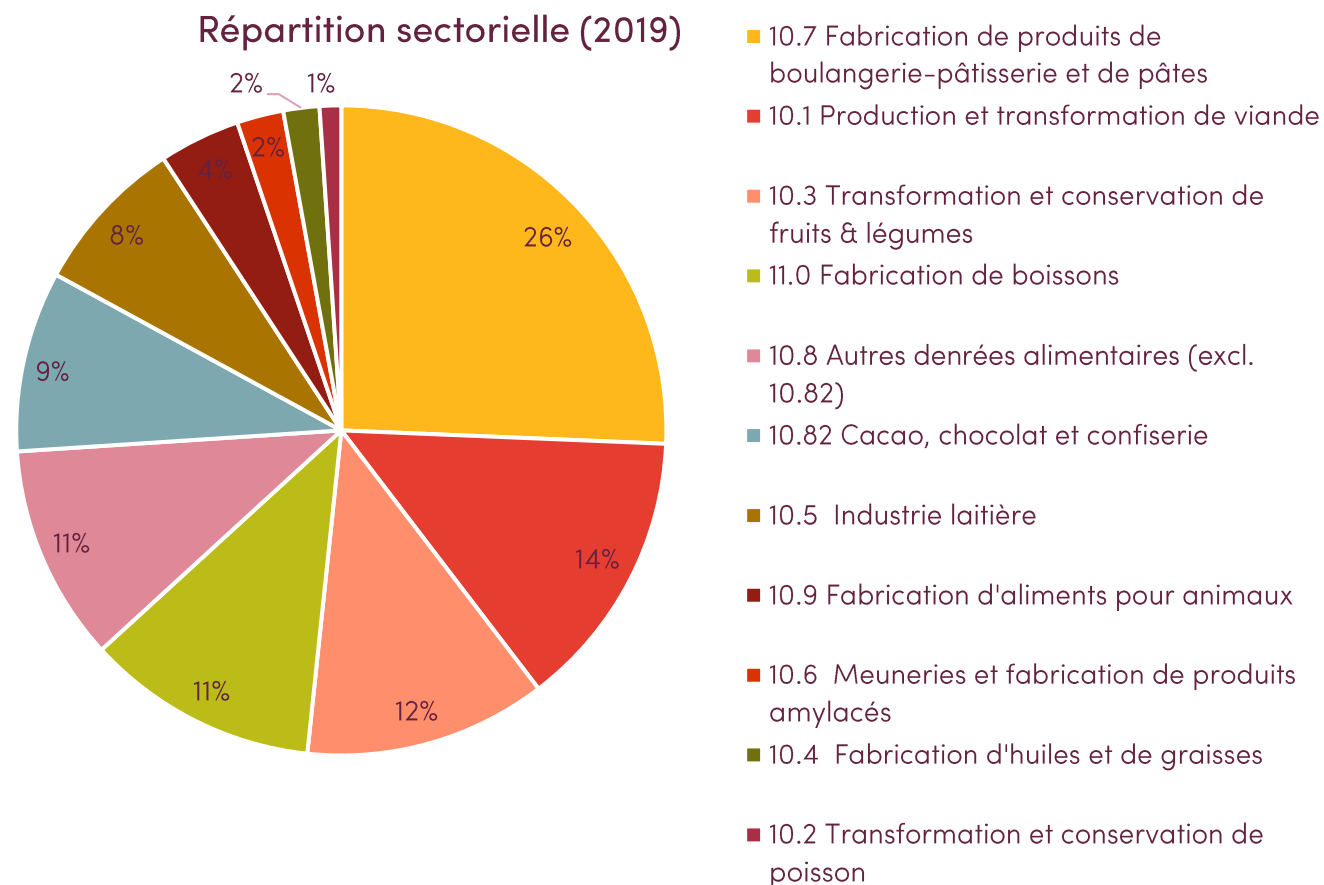
Source : ONSS centralisées



# Répartition de l'emploi

Les 3 plus grands secteurs en termes de nombre d'emplois sont le secteur de la boulangerie, l'industrie de la viande et le secteur de la transformation et la conservation de fruits et de légumes, représentant ensemble 52 % de l'emploi total.

Par rapport à 2008, l'emploi dans les entreprises de moins de 50 travailleurs a baissé (- 8 points de pourcent) au profit des grandes entreprises de plus de 500 travailleurs (+9 pp). L'industrie alimentaire connaît ainsi une nette augmentation de la taille des entreprises. A noter que le recul dans les plus petites boulangeries.



Source : ONSS centralisées

# Employeurs

## Un véritable secteur PME



**4239**  
employeurs



travailleurs  
par employeur

### Points à retenir

96 % des employeurs occupent moins de 100 travailleurs

27 % des employeurs de l'industrie manufacturière sont actifs dans l'industrie alimentaire

L'agrandissement d'échelle se poursuit

# Agrandissement d'échelle

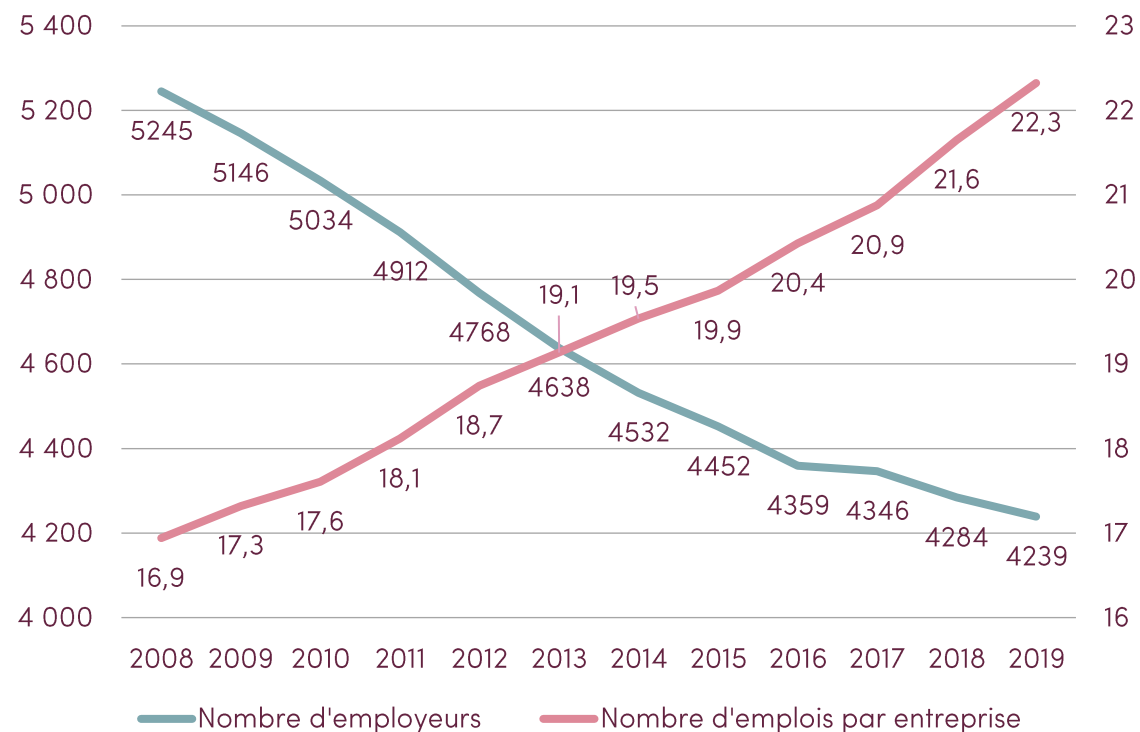
En 2019, l'industrie alimentaire comptait 4 239 employeurs, dont 2 418 boulangers artisanaux. L'industrie alimentaire représente 27,4 % des employeurs de l'industrie manufacturière. Cette part élevée découle du fait que l'industrie alimentaire compte relativement plus de PME que le secteur industriel moyen.

Ces dernières années, le nombre d'employeurs dans l'industrie alimentaire n'a cessé de diminuer, année après année (-6,5 % par rapport à 2014, soit 293 employeurs en moins). Une nuance de taille : si l'on fait abstraction des boulangeries artisanales, le nombre d'employeurs a augmenté de 104 unités entre 2014 et 2019. La taille moyenne des entreprises progresse cependant d'année en année.

## Répartition sectorielle

À l'exception des petites boulangeries (57 % du nombre total d'employeurs dans l'industrie alimentaire), les 3 secteurs avec le plus grand nombre d'employeurs sont : la viande (21 %), le chocolat (14 %) et la fabrication d'aliments autres que le chocolat (13 %).

### Évolution du nombre d'employeurs et de la taille moyenne des entreprises



Source : ONSS centralisées

# Compétitivité

## Sous pression



**3,14 %**

marge  
opérationnelle



**21,6 %**

handicap  
salarial

### Points à retenir

Une heure de travail coûte 1/5ème de plus en Belgique que dans les pays voisins

Les choix politiques ont fait augmenter la facture d'électricité des entreprises alimentaires de moitié en 5 ans

Les marges opérationnelles nettes sont sous pression

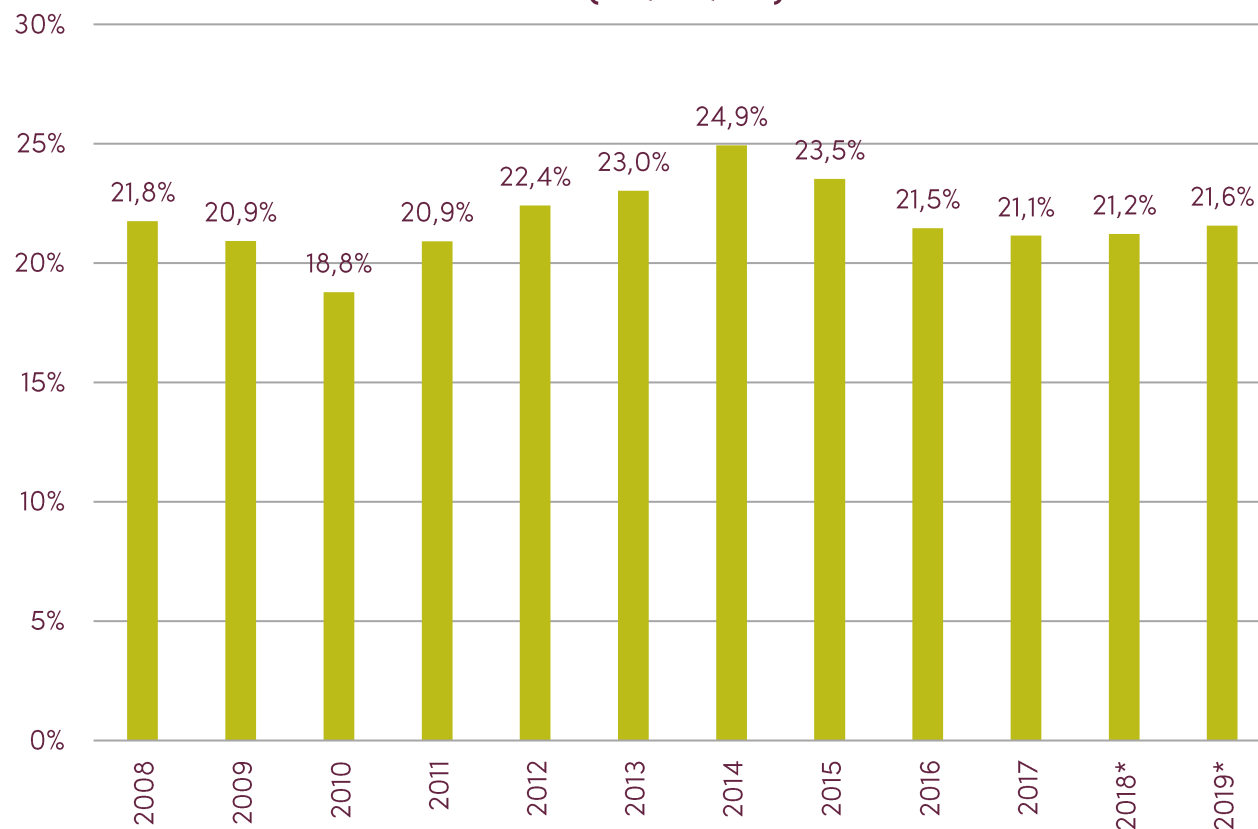
# Handicap salarial de 21,6 %

Le handicap salarial de l'industrie alimentaire belge (en tenant compte des subventions salariales) s'élevait, fin 2014, à près de 25 % par rapport à la moyenne pondérée des trois pays voisins. Un niveau élevé intenable pour la position concurrentielle du secteur.

Depuis, grâce à différentes mesures du gouvernement (saut d'index, modération salariale, tax shift), le handicap salarial est en baisse, et ceci se traduit par une augmentation de l'emploi dans le secteur.

Sur base des calculs de Fevia, le handicap salarial serait malheureusement bloqué aux alentours des 21 %.

Handicap salarial de la Belgique par rapport aux pays voisins (DE, FR, NL)



Source : Eurostat, CCE, calculs propres

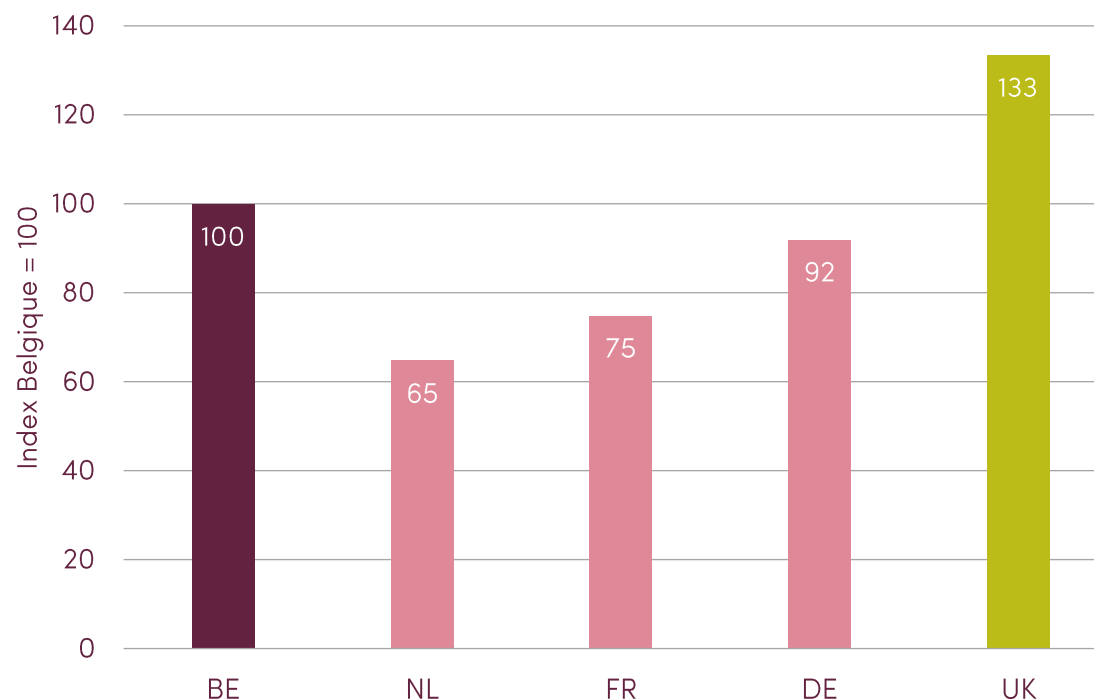
## Electricité plus chère

Les petites entreprises alimentaires belges à forte consommation électrique paient leur électricité de 9 % à 54 % plus chère que leurs homologues en Allemagne, en France et aux Pays-Bas resp.. C'est uniquement au Royaume-Uni qu'une entreprise similaire payerait son électricité plus chère.

La hausse des surcoûts (les coûts découlant de la politique et dont le financement est assuré par les consommateurs d'électricité) en est à la raison. D'après les calculs de Fevia, les entreprises alimentaires ont globalement vu les surcoûts sur leur facture d'électricité augmenter de 45 % en 5 ans.

Précision importante: ces surcoûts tiennent compte des compensations financières perçues par les entreprises qui participent à une « Energiebeleidsovereenkomst » (Flandre) ou à un Accord de branche (Wallonie) en échange d'efforts considérables dans le domaine de l'énergie. Sans ces compensations, l'augmentation des surcoûts serait encore plus importante.

Comparaison du coût de l'électricité pour une petite entreprise électro-intensive (10 GWh) en Belgique par rapport aux pays voisins



Source : CREG, calculs propres

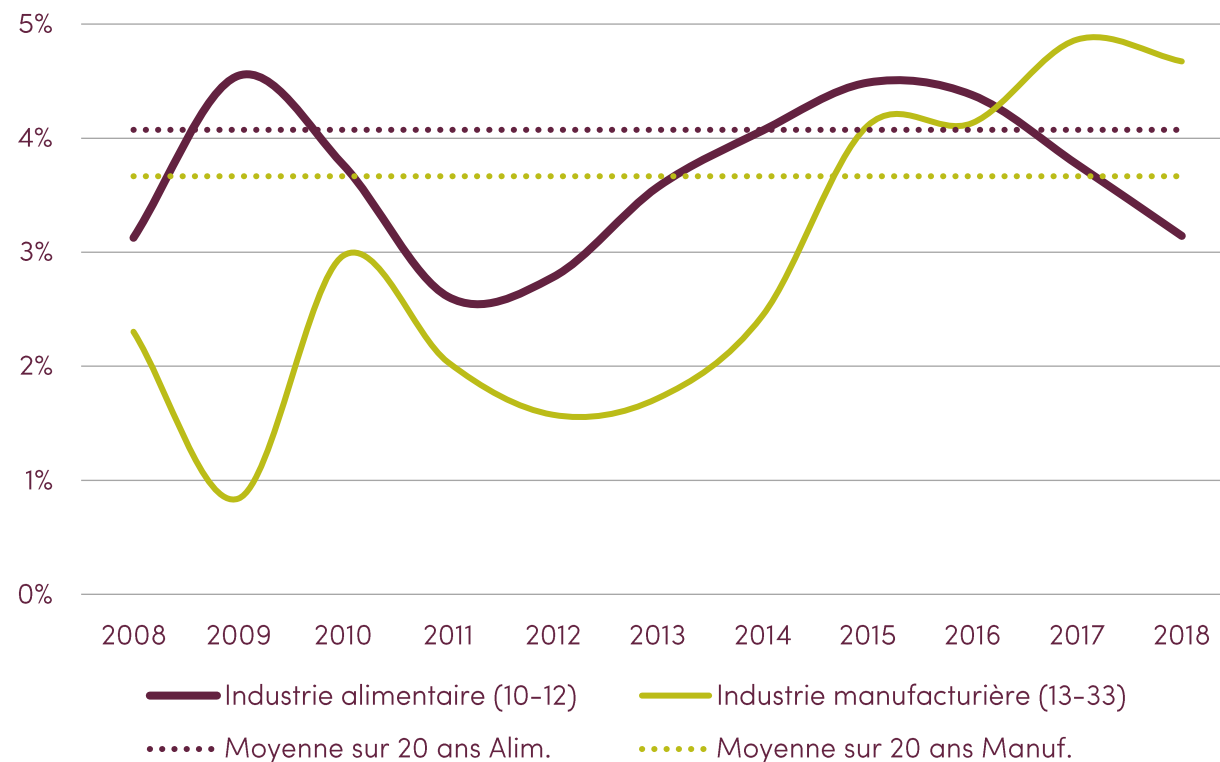
# La marge opérationnelle nette plonge toujours

Depuis 2017, la marge opérationnelle nette de l'industrie alimentaire est passé sous le niveau moyen des 20 dernières années, après être repassé au-dessus de ce niveau en 2015 et 2016.

Le reste de l'industrie manufacturière a quant à lui consolidé sa marge opérationnelle. En effet, elle se situe en 2018 un point de pourcentage au-dessus de sa moyenne historique.

Pour l'industrie alimentaire, atteindre une marge suffisante reste un défi majeur. En effet, la marge permet aux entreprises alimentaires de réaliser des investissements mais aussi de d'augmenter l'emploi. Ceci permet également à l'industrie alimentaire de rester, dans le futur, le maillon fort de l'industrie manufacturière belge.

Evolution de la marge opérationnelle nette



Source : BNB, calculs propres

# Lasagne de taxes

En 2018, l'emploi direct dans l'industrie alimentaire a rapporté près de 2 milliard d'euros de cotisations à la sécurité sociale, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du nombre de travailleurs dans l'industrie alimentaire et par l'indexation automatique des salaires.

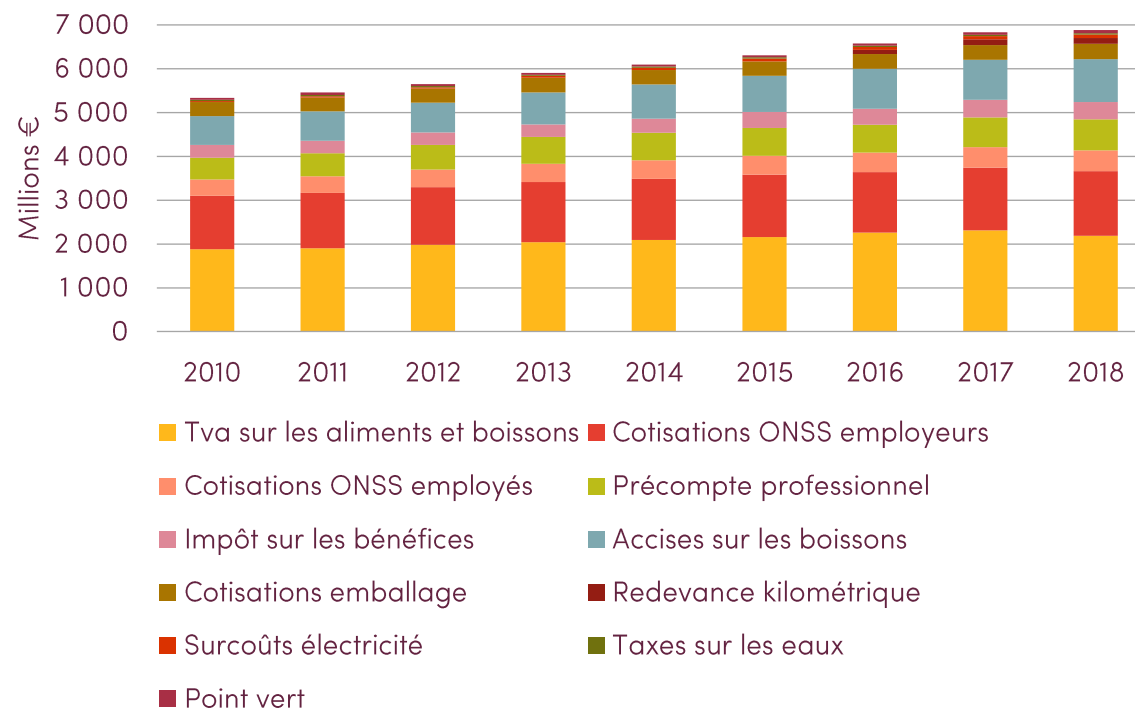
Les nombreuses taxes auxquelles sont soumises les entreprises de l'industrie alimentaires pèsent très lourd avec un total de plus de 1,5 milliards d'euros en 2018. Les accises sur les alcools ont ainsi rapporté 314 millions d'euros, 201 millions d'euros sur les bières et 175 millions d'euros sur les eaux et limonades.

La compétitivité des entreprises alimentaires belges est donc fortement handicapée par cette superposition de taxes.

## Contribution aux finances publiques

Si l'on ajoute la TVA sur l'alimentation et les boissons (2,2 mia€), la contribution totale de l'industrie alimentaire aux finances publiques est de près de 7 milliards d'euros en 2018.

## (Para-)fiscalité pesant sur les entreprises, le travail et la consommation alimentaires



Sources : ONSS, BNB, SPF Finances, CREG, Viapass, calculs propres



# Valeur ajoutée

En légère hausse



**€ 8,2**  
milliards



**+0,6 %**  
en 2018

## Points à retenir

L'industrie alimentaire représente environ 15 % de la valeur ajoutée de l'industrie

La valeur ajoutée en valeur de l'industrie alimentaire belge n'a augmenté que de 2,8 % en 5 ans

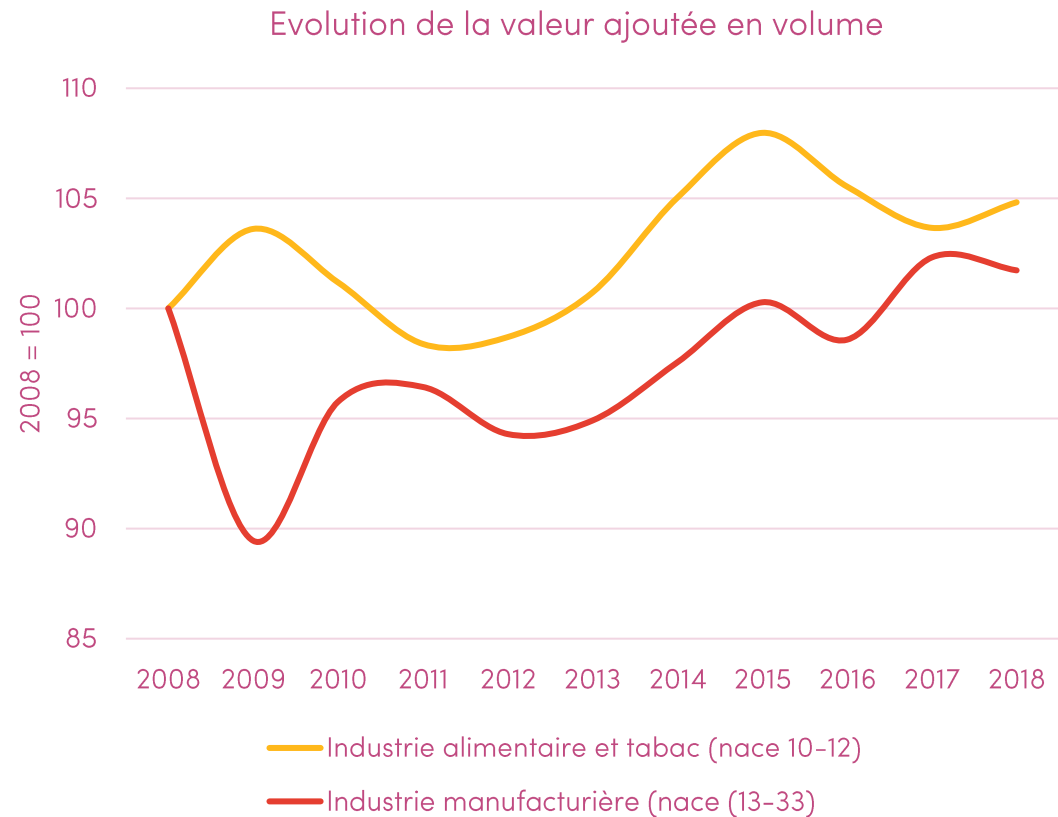
En volume, la valeur ajoutée a diminué de 0,3 % en 2018

# Évolution de la valeur ajoutée

Sur les 10 dernières années, la valeur ajoutée en volume de l'industrie des produits alimentaires et du tabac a connu une progression (par vagues) d'environ 5 %. Cette performance reste au-dessus du reste de l'industrie manufacturière. Cependant, si l'on fait abstraction du choc subit en 2009 par celui-ci, sa croissance est nettement meilleure que celle de l'industrie alimentaire (+13,7% contre +1,2%).

## Répartition régionale

La Flandre a généré 73 % de la valeur ajoutée, la Wallonie 22 % et Bruxelles 5 %.



Source: BNB



**food.be**

Small country. Great food.

'Food.be – Small country. Great food.' is the promotional brand created by Fevia, the Belgian food and drink federation. Discover the quality, diversity and innovation of more than 1.200 Belgian food and drink companies on **food.be**